

# **NATURE ENVIRONNEMENT 77**

## **ET LE PNR DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN**

### **HISTORIQUE**

#### **Avril 1993**

**NE 77** signe la plateforme du Collectif « Brie Environnement » créé dans le cadre de la révision du schéma directeur Île-de-France pour s'opposer aux projets d'urbanisation, pour le maintien de la ruralité de ce secteur et demandant notamment « d'élargir aux bassins des deux Morin le projet de parc naturel régional des boucles de la Marne ».

*Echec du projet de PNR des « Boucles de la Marne » (secteur déjà trop urbanisé).*

#### **1994 – 2002**

L'idée d'un PNR englobant les vallées du Grand et du Petit Morin est évoquée auprès des élus de ce secteur, à chaque fois que l'occasion se présente, par les membres de **NE 77**.

#### **2002 – 2004**

Participation de **NE 77** aux travaux du comité pour le PNR de la Brie et des Deux Morin initié par la municipalité de Couilly-Pont-aux-Dames.

#### **28 mai 2004 - TIGEAUX**

**NE 77** organise une réunion d'information et de débat : **La Brie et les deux Morin : Quels projets d'avenir ? Un parc naturel régional pour quoi faire ?**

#### **Mars 2005**

**Assemblée générale de NE 77, matinée thématique consacrée au projet de PNR de la Brie et des deux Morin.**

#### **1er octobre 2005 - CHANGIS-SUR-MARNE**

**NE 77** coorganise avec l'Union des associations pour la promotion du PNR de la Brie et des deux Morin une réunion publique d'information sur le projet de PNR (les élus sont invités, présence de Michel Vampouille, vice-président du Conseil régional d'Île-de-France chargé de l'environnement).

#### **28 juin 2007**

**Mise à l'étude du projet de PNR de la Brie et des deux Morin par le Conseil régional d'Île-de-France.**

#### **2008-2009**

Travaux des commissions. Phase de diagnostic.  
Avis de l'état (mai 2009). Etude d'opportunité et de faisabilité du projet de PNR de la Brie et des deux Morin comprenant 132 communes.

#### **16 septembre 2010**

Visite d'Alain Amédéo vice-président du Conseil régional d'Île-de-France (Doue, Saint Germain-sous-Doue, Saint-Cyr-sur-Morin), invité par l'union des associations pour le PNR.  
**Participation de NE 77 pour un plaidoyer en faveur du PNR.**

#### **2011**

Réunions d'information auprès des collectivités territoriales, délibérations des communes pour leur adhésion au syndicat mixte d'étude et de préfiguration du PNR (chargé d'élaborer le projet de charte du PNR).

#### **16 février 2012**

**La Région entérine le nouveau Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin.**

« Jean-Paul Huchon et Alain Amédéo, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, ont fait voter (unanimité) une délibération pour la création du Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin en adhérant au syndicat mixte d'étude et de préfiguration (SMEP).

La région Île-de-France comptera cinq PNR : Brie et Deux Morin, la Haute Vallée de Chevreuse, le Vexin français, le Gâtinais français et l'Oise Pays de France. Et bientôt un autre projet de Parc : le Bocage Gâtinais.

Le projet de périmètre du PNR est constitué de 122 communes de Seine-et-Marne et 9 intercommunalités soit 152 000 habitants et environ 135 000 hectares. Cet espace protégé compte 74 monuments historiques ou classés et 4 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et une trentaine de bourgs et villages de caractère. Le syndicat mixte devra définir la charte du Parc et son périmètre définitif. »  
*(extrait du communiqué de presse du Conseil régional).*

### **23 mai 2013**

Avis d'opportunité de la commission PNR du CNPN<sup>1</sup>, elle s'exprime défavorablement sur la poursuite de la démarche de création du PNR de la Brie et des deux Morin.

- Elle n'est pas convaincue de l'intérêt du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire proposé,
- Elle estime nécessaire, si la démarche devait être poursuivie, que le périmètre d'étude soit modifié.

### **25 novembre 2014**

Avis motivé du préfet de région :

- Il considère que la création du PNR de la Brie et des deux Morin est une démarche favorable (elle s'inscrit d'ailleurs dans le cadre du SDRIF de la région Île-de-France approuvé le 27/12/2013).
- Il souhaite que la procédure de classement puisse se poursuivre, sous réserve :
  - ✓ D'un ajustement du périmètre d'étude,
  - ✓ D'une délibération du SMEP définissant clairement les grandes orientations du projet pour faire face aux fortes pressions s'exerçant sur le territoire
  - ✓ D'une présentation de ces évolutions devant le CNPN et la FPNRF<sup>2</sup>

### **18 mai 2015**

Le SMEP (syndicat mixte d'étude et de préfiguration) entérine un nouveau périmètre d'étude comportant 83 communes, soit

- les 74 communes dont le préfet ne suggère pas l'exclusion (122 – 48 ),
- 9 communes de la vallée aval du Grand-Morin à priori exclues par le préfet : Couilly-Pont-aux-Dames, Crécy-la-Chapelle, Guérard, La Celle-sur-Morin, Maisoncelles-en-Brie, Pommeuse, Mouroux, Coulommiers, Boissy-le-Châtel.

1 Conseil national de protection de la nature

2 Fédération des parcs naturels régionaux de France